

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les résultats de Loblaw pour le premier trimestre de 2024 reflètent les efforts soutenus d'offrir de la valeur aux consommateurs tous les jours

BRAMPTON, ONTARIO, le 1^{er} mai 2024 Les Compagnies Loblaw Limitée (TSX : L) (« Loblaw » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers non audités pour le premier trimestre clos le 23 mars 2024¹.

Loblaw a entamé l'année 2024 en enregistrant à nouveau de solides résultats sur les plans opérationnel et financier au cours du trimestre. La société a continué à faire preuve d'excellence en matière de vente au détail dans l'ensemble de ses secteurs d'activité, ce qui a entraîné une croissance du chiffre d'affaires, une réduction des pertes liées aux stocks et une hausse du bénéfice. Ses bannières à escompte chefs de file du marché, ses marques contrôlées et ses offres personnalisées PC Optimum^{MC} ont trouvé écho auprès des clients, ce qui s'est traduit par une hausse de l'achalandage en magasin, une forte croissance des parts de marché dans le secteur de l'alimentation au détail et une augmentation des produits qui se démarque par rapport à un taux d'inflation interne inférieur. Une croissance du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail reflète la vigueur soutenue des ventes de produits de beauté offerts à l'avant du magasin et de produits contre la toux et le rhume. L'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») des aliments achetés au magasin au Canada était à 1,9 % en mars, soit le niveau le plus bas enregistré depuis plus de deux ans, et inférieur à l'IPC global du premier trimestre de 2024. Le taux d'inflation interne du prix des aliments de la société pour le trimestre a une fois de plus été inférieur à l'IPC des aliments achetés au magasin au Canada.

« Nous avons continué à offrir valeur, qualité et service dans l'ensemble de nos bannières, ce qui a incité un plus grand nombre de clients à choisir nos magasins, a déclaré Per Bank, Président et chef de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée. Grâce à nos collègues dévoués, à notre plan stratégique et à nos actifs uniques, nous sommes bien positionnés pour répondre aux besoins actuels et futurs des Canadiens. »

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2024

- Les produits se sont établis à 13 581 millions de dollars, en hausse de 586 millions de dollars, ou 4,5 %.
- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est chiffré à 13 290 millions de dollars, en hausse de 555 millions de dollars, ou 4,4 %.
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) a augmenté de 3,4 %.
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix) a augmenté de 4,0 %, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin s'étant accru de 0,7 % et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant progressé de 7,3 %.
- Le chiffre d'affaires tiré du commerce électronique a augmenté de 16,1 %.
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 861 millions de dollars, en hausse de 92 millions de dollars, ou 12,0 %.
- Le montant ajusté du BAIIA² s'est chiffré à 1 544 millions de dollars, pour une augmentation de 96 millions de dollars, ou 6,6 %.
- La marge brute exprimée en pourcentage² du secteur Vente au détail s'est établie à 31,6 %, en hausse de 30 points de base, ce qui s'explique principalement par des améliorations des marges brutes du secteur des pharmacies au détail, attribuables essentiellement à la composition des ventes et à la réduction des pertes liées aux stocks.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est chiffré à 459 millions de dollars, en hausse de 41 millions de dollars, ou 9,8 %.

- Le bénéfice net dilué par action ordinaire s'est établi à 1,47 \$, ce qui représente une augmentation de 0,18 \$, ou 14,0 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est élevé à 537 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 32 millions de dollars, ou 6,3 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ s'est établi à 1,72 \$, en hausse de 0,17 \$, ou 11,0 %.
- Les dépenses d'investissement nettes se sont chiffrées à 348 millions de dollars, ce qui reflète des dépenses d'investissement brutes de 387 millions de dollars, déduction faite du produit de 39 millions de dollars tiré de la cession d'immeubles.
- La société a racheté aux fins d'annulation 3,2 millions d'actions ordinaires à un coût de 470 millions de dollars. Les flux de trésorerie disponibles²⁾ affectés au secteur Vente au détail se sont chiffrés à 359 millions de dollars.
- Treizième augmentation annuelle consécutive du dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé de 0,446 \$ à 0,513 \$ l'action ordinaire, soit une augmentation de 15,0 %.

Voir les notes de fin de document à la fin du présent communiqué de presse.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET SECTORIELS

Le tableau qui suit présente les principales mesures de rendement de la société par secteur.

	2024 (12 semaines)				2023 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Produits	13 290 \$	361 \$	(70) \$	13 581 \$	12 735 \$	326 \$	(66) \$	12 995 \$
Marge brute ²⁾	4 204 \$	321 \$	(70) \$	4 455 \$	3 980 \$	293 \$	(66) \$	4 207 \$
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,6 %	s.o.	— %	32,8 %	31,3 %	s.o.	— %	32,4 %
Résultat d'exploitation	782 \$	79 \$	— \$	861 \$	726 \$	43 \$	— \$	769 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	889	79	—	968	844	43	—	887
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 452 \$	92 \$	— \$	1 544 \$	1 390 \$	58 \$	— \$	1 448 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,9 %	s.o.	— %	11,4 %	10,9 %	s.o.	— %	11,1 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	159 \$	35 \$	— \$	194 \$	150 \$	31 \$	— \$	181 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	623 \$	44 \$	— \$	667 \$	576 \$	12 \$	— \$	588 \$
Impôt sur le résultat				178 \$				151 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾				207				182
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle				27 \$				16 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social				3				3
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société				459 \$				418 \$
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾				537				505
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)				1,47 \$				1,29 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)				1,72 \$				1,55 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)				311,9				324,8

Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société pour le secteur Vente au détail.

	2024 (12 semaines)		2023 (12 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre des magasins comparables
Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Secteur de l'alimentation au détail	9 409 \$	3,4 %	9 011 \$	3,1 %
Secteur des pharmacies au détail	3 881	4,0 %	3 724	7,4 %
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	2 059	7,3 %	1 924	4,7 %
Produits de l'avant du magasin	1 822	0,7 %	1 800	10,3 %

SECTEUR VENTE AU DÉTAIL

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 13 290 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 555 millions de dollars, ou 4,4 %.
 - Pour le secteur de l'alimentation au détail (Loblaw), le chiffre d'affaires s'est chiffré à 9 409 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 3,4 % (3,1 % en 2023).
 - L'IPC des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,6 % (10,5 % en 2023), ce qui est supérieur à l'inflation interne du prix des aliments de la société;
 - L'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
 - Pour le secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix), le chiffre d'affaires s'est établi à 3 881 millions de dollars et le chiffre d'affaires des magasins comparables s'est accru de 4,0 % (7,4 % en 2023), le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé ayant augmenté de 7,3 % (4,7 % en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin affichant une hausse de 0,7 % (10,3 % en 2023).
 - Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances a augmenté de 4,0 % (diminution de 1,9 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 2,0 % (6,0 % en 2023).
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 782 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 56 millions de dollars, ou 7,7 %.
- La marge brute²⁾ s'est établie à 4 204 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 224 millions de dollars, ou 5,6 %. La marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est élevée à 31,6 % et a augmenté de 30 points de base, ce qui s'explique essentiellement par des améliorations des marges brutes du secteur des pharmacies au détail, attribuables essentiellement à la composition des ventes et à la réduction des pertes liées aux stocks.
- Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est chiffré à 1 452 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 62 millions de dollars, ou 4,5 %, en raison d'une augmentation de la marge brute²⁾, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,7 %, en hausse de 40 points de base, du fait principalement de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières et des coûts de main-d'œuvre engagés, ainsi que des coûts liés à l'optimisation du réseau.
- Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 677 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 17 millions de dollars, ou 2,6 %, en raison essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs loués et des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark ») de 114 millions de dollars (114 millions de dollars en 2023).

SECTEUR SERVICES FINANCIERS

- Les produits se sont établis à 361 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui représente une augmentation de 35 millions de dollars, ou 10,7 %. L'augmentation est attribuable surtout à la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit ainsi qu'à la hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*^{MC}.
- Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 44 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en hausse de 32 millions de dollars, ou 266,7 %. L'amélioration est attribuable essentiellement à l'augmentation des produits dont il est question plus haut, ainsi qu'à la diminution des charges liées à l'acquisition de clients et des coûts d'exploitation, y compris le financement lié à la commercialisation dans le cadre du lancement de la carte World Elite Mastercard^{MD} Adeptes^{MC} PC et les avantages associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des radiations contractuelles et des coûts de financement attribuable à la conjoncture macroéconomique actuelle, ainsi que par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues.

PERSPECTIVES³⁾

Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2024. Les secteurs d'activité de la société demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

Pour l'exercice 2024 entier, la société continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ se situe au haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans notre réseau de magasins et nos centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements d'un montant net de 1,8 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,2 milliards de dollars, déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 400 millions de dollars;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG »)

Au cours du trimestre, la société a publié son [Rapport ESG de 2023](#). Le rapport met en lumière les nombreuses réalisations de 2023 dans le cadre de son engagement visant à lutter contre les changements climatiques et à faire progresser l'équité sociale. Plus précisément, la société a réduit les émissions de carbone liées à ses activités de 11 % par rapport à son année de référence 2020, a fièrement annoncé que 100 % de ses magasins admissibles font maintenant don régulièrement de denrées alimentaires aux organismes de récupération alimentaire, et a versé un montant record de 180 millions de dollars en dons communautaires pour soutenir la recherche, les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif.

Au cours du trimestre, Loblaw a recueilli et remis à des banques alimentaires locales 3,3 millions de kilogrammes de denrées dans le cadre de son engagement Nourrir plus de familles^{MC} et a lancé sa 15^e collecte printanière annuelle de denrées alimentaires. Plus tôt cette année, Loblaw a également publié sa première [Publication anticipée des divulgations des priorités ESG de 2023](#) dans le but de démontrer son engagement à s'aligner sur l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et de fournir aux parties prenantes des renseignements opportuns et pertinents sur son rendement en matière d'ESG.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

De temps à autre, la société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, aux rubriques « Résultats d'exploitation consolidés et sectoriels » et « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et d'autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de la société inclus dans son Rapport annuel de 2023 et à la rubrique 4, « Risques », de sa notice annuelle 2023 pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Après la clôture du premier trimestre de 2024, le Conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang, série B de :

Actions ordinaires	0,513 \$ par action ordinaire, à payer le 1 ^{er} juillet 2024 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2024
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	0,33125 \$ par action, à payer le 30 juin 2024 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2024

EXTRAIT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise des mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'annexe 1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent communiqué de presse.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »), elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Le tableau qui suit présente sommairement les différences entre les mesures financières conformes aux PCGR et les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrites en détail à l'annexe 1.

Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)			2023 (12 semaines)		
	Mesures conformes aux PCGR	Éléments d'ajustement	Mesures non conformes aux PCGR ²⁾	Mesures conformes aux PCGR	Éléments d'ajustement	Mesures non conformes aux PCGR ²⁾
BAIIA	1 551 \$	(7) \$	1 544 \$	1 444 \$	4 \$	1 448 \$
Résultat d'exploitation	861 \$	107 \$	968 \$	769 \$	118 \$	887 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	194	—	194	181	—	181
Bénéfice avant impôt sur le résultat	667 \$	107 \$	774 \$	588 \$	118 \$	706 \$
Déduire les éléments suivants :						
Impôt sur le résultat	178	29	207	151	31	182
Participations ne donnant pas le contrôle	27	—	27	16	—	16
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées	3	—	3	3	—	3
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	459 \$	78 \$	537 \$	418 \$	87 \$	505 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	1,47 \$	0,25 \$	1,72 \$	1,29 \$	0,26 \$	1,55 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – dilué (en millions)	311,9	—	311,9	324,8	—	324,8

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Le tableau qui suit présente sommairement les éléments d'ajustement de la société, qui font l'objet d'un rapprochement et sont décrits en détail à l'annexe 1.

Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)
Résultat d'exploitation	861 \$	769 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	114 \$	114 \$
Perte sur la vente d'immeubles non exploités	—	1
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(7)	3
Éléments d'ajustement	107 \$	118 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾	968 \$	887 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	194 \$	181 \$
Impôt sur le résultat	178 \$	151 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	29 \$	31 \$
Éléments d'ajustement	29 \$	31 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat²⁾	207 \$	182 \$

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Rapport annuel de 2023 et Rapport du premier trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société

Le Rapport annuel de 2023 et le Rapport du premier trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société est disponible sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à loblaw.ca, et à sedarplus.ca.

Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :	Personne-ressource pour les médias :
Roy MacDonald	Scott Bonikowsky
Vice-président, Relations avec les investisseurs investor@loblaw.ca	Vice-président principal, Affaires corporatives et communications pr@loblaw.ca

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+ et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses résultats financiers trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse loblaw.ca.

Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 1^{er} mai 2024 à 10 h (HE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 416-764-8688 ou le 888-390-0546. La rediffusion sera disponible environ deux heures après la téléconférence au 416-764-8677 ou au 888-390-0541, code d'accès 725982#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site loblaw.ca. Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw Limitée à l'adresse loblaw.ca.

Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2024 de Les Compagnies Loblaw Limitée aura lieu le jeudi 2 mai 2024, à 11 h (HE). L'assemblée de cette année aura lieu sous forme d'assemblée virtuelle, par l'intermédiaire d'une webémission en direct. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel en se joignant à la webémission en direct en ligne au <https://web.lumiagm.com/210250392> (mot de passe de l'assemblée : loblaw2024). Se reporter à la rubrique « Comment puis-je assister et participer à l'assemblée? » de la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 19 mars 2024, qui peut être consultée sur le site Web de la société, à l'adresse loblaw.ca, ou sous le profil de la société sur SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca, pour des instructions détaillées sur la façon de voter et d'assister à l'assemblée.

Il y a lieu de se reporter aux pages « Événements et présentations » et « Services aux actionnaires » à l'adresse loblaw.ca pour d'autres précisions sur l'assemblée virtuelle.

Notes de fin de document du communiqué de presse

- 1) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du premier trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que Les Compagnies Loblaw Limitée dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à sedarplus.ca et à loblaw.ca.
 - 2) Voir la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 3) À lire en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport du premier trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société.
-

ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société utilise les mesures financières et les ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers suivants : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; et le chiffre d'affaires des magasins comparables. Elle estime que ces mesures financières et ces ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des ventes qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)				2023 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations	Total	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations	Total
Produits	13 290 \$	361 \$	(70) \$	13 581 \$	12 735 \$	326 \$	(66) \$	12 995 \$
Coût des ventes	9 086	40	—	9 126	8 755	33	—	8 788
Marge brute	4 204 \$	321 \$	(70) \$	4 455 \$	3 980 \$	293 \$	(66) \$	4 207 \$
Montant ajusté de la marge brute	4 204 \$	321 \$	(70) \$	4 455 \$	3 980 \$	293 \$	(66) \$	4 207 \$

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2024 (12 semaines)			2023 (12 semaines)		
	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens)						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			462 \$			421 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			27			16
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			194			181
Impôt sur le résultat			178			151
Résultat d'exploitation	782 \$	79 \$	861 \$	726 \$	43 \$	769 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	114 \$	— \$	114 \$	114 \$	— \$	114 \$
Perte sur la vente d'immeubles exploités	—	—	—	1	—	1
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(7)	—	(7)	3	—	3
Éléments d'ajustement	107 \$	— \$	107 \$	118 \$	— \$	118 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	889 \$	79 \$	968 \$	844 \$	43 \$	887 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	677	13	690	660	15	675
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	(114)	—	(114)	(114)	—	(114)
Montant ajusté du BAIIA	1 452 \$	92 \$	1 544 \$	1 390 \$	58 \$	1 448 \$

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché, le cas échéant, par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Perte sur la vente d'immeubles non exploités Au premier trimestre de 2024, la société n'a comptabilisé aucun profit ni aucune perte sur la vente d'immeubles non exploités (perte de 1 million de dollars en 2023).

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	194 \$	181 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	194 \$	181 \$

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	968 \$	887 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	194	181
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	774 \$	706 \$
Impôt sur le résultat	178 \$	151 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	29	31
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	207 \$	182 \$
Taux d'impôt effectif	26,7 %	25,7 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	26,7 %	25,8 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	462 \$	421 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	459 \$	418 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	462 \$	421 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	78	87
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	540 \$	508 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	537 \$	505 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	311,9	324,8

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

	2024 (12 semaines)		2023 (12 semaines)	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)				
Montant présenté	459 \$	1,47 \$	418 \$	1,29 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	84 \$	0,27 \$	84 \$	0,26 \$
Perte sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	1	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(6)	(0,02)	2	—
Éléments d'ajustement	78 \$	0,25 \$	87 \$	0,26 \$
Montant ajusté	537 \$	1,72 \$	505 \$	1,55 \$

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente le rapprochement, par secteur d'exploitation à présenter, des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Pour les périodes closes le 23 mars 2024 et le 25 mars 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)				2023 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	462 \$	371 \$	23 \$	856 \$	652 \$	237 \$	26 \$	915 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾	377	10	—	387	306	9	—	315
Intérêts payés ⁱ⁾	77	—	23	100	80	—	26	106
Paiements au titre de la location, montant net	367	—	—	367	347	—	—	347
Flux de trésorerie disponibles	(359) \$	361 \$	— \$	2 \$	(81) \$	228 \$	— \$	147 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.

Chiffre d'affaires des magasins comparables Le chiffre d'affaires des magasins comparables correspond au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation. La société estime que cette mesure est utile pour évaluer les tendances en matière de ventes, compte non tenu de l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.